

SUSCINIO

L'ère des châteaux et des seigneuries...

La presqu'île est une terre à châteaux et de seigneuries. N'y compte-t-on pas vingt-six de celles-ci, qui ont été relevées au cours des âges et dont certaines sont assez récentes (Villeneuve, Beausoleil, Bas-Pâtis...), quant aux autres, on citera ; Caden, Calzac, Coet-Ihuel, Coffournic, Kerbisquer, Kerbistoul, Kerblay, Kerbot, Kercambre, Kerfravat, Kerlevenant, Kerlin, Kernavelo, Kerstéphany, La Cour, Le Net, La Noedic, Motenno, Haut et bas Pâtis, le Treste, Truscat, Vertin,...et certainement quelques oublis ou noms perdus au cours des âges et effacés de la mémoire. Les premières ne dateraient-elles pas du 11^{ème} siècle, créées à l'ombre de la puissance ducale et pour la plus part des 14^{ème} et 15^{ème} siècles ? Le Rentier en énumère un certain nombre datant de ces siècles.

Qu'est-ce qu'une seigneurie en Rhuys, prenons en exemple celle de Kerlin. L'acte du 19 juin 1563 la définit ainsi dans les droits de juridiction et de prééminence et droits seigneuriaux qu'elle avait, particularité unique, car en Rhuys, seuls le Roi et l'abbé de St Gildas de Rhuys les possédaient.

« Scavoir est la maison, manoir, methaerie, domaine, terre et seigneurie de Kerlen sys et sittué en la parrouesse de Sarzau avecques toutes et chacunes les choses es toutes et qui sont desdites appartenances et deppendances de ladite piecze de terre et seigneurie de Kerlen, tant maisons, court, pourpris, jardrins, rues, isssues, mathaeries, grand boys ancien et de revenu taillifs, champs, terre arrables, frosts communs près pastures, landes, moullins, juridictions, fieffs, preeminences et droicts seigneuriaux, vignes, marays et des el rentes par deniers, avoines, poulles, chappons que aultre droicts et choses quelconques estantes et qui ont acoustumé et doibvent estre des appartenances et deppandances de ladite seigneurie de Kerlen... ».

Notons que les îles de Gavrinis et de Meaban relevaient de Kerlin, ce qui fait qu'aujourd'hui, Meaban appartient toujours aux actuels héritiers des seigneurs de l'époque, transmission par mariage. Cette île plantée à l'entrée du Golfe fut occupée dès les temps les plus anciens, puis occupée par les Espagnols et les Anglais qui, pour ces derniers au 18^{ème} siècle, y établirent une batterie de deux canons lors des guerres les opposant à la France.

Suscinio.

Nommé aussi « Saint Nicolas Suscinio »

« Ile fortunée de ce paradis terrestre ».

« Iste comes Johannes vocatur Rufus fundavit illa monasteria in ducato suo et aedificavit primo manerium de Succeniou »

Chronique de St Briec, Dom Morice.

«Suseniot, un moult biau chastel et maison de déduit pour le duch »

Jean Froissard vers 1404.

Situé dans *« un pays d'aussi beau et bon séjour, fertile et agreable que nul autre en Bretagne »*
Bertrand d'Argentré.

Et au choix des noms :

Sussiniou en 1218, Succenio en 1238, Suchinio en 1262, Suceniou au 13^{ème} siècle et en 1402, Suchunyou en 1306, Succeniou en 1309 et 1428, Succhenio en 1310, Sussunio en 1367, Sucenvo et Succenvo en 1474, Succunyou en 1437, Sucenyo en 1474, Sucenio en 1498...

Quel est le sens de « Suscinio » ?

Il varie au gré des époques, de « Sans-souci » à l'historien Pierre Le Baud qui au 15^{ème} siècle mentionne l'existence d'une tribu, celle des Susciniens « qui aurait peuplé les rivages de la presqu'île ».

On a aussi le sens de « château des semaines » donné par Pascal Lange (propriétaire du château depuis le 17 février 1798) ; ou celui de « hauteur au-dessus des marais » ; sachant que près de Morlaix il existe aussi un site « le manoir de Suscinio », marqué « Shuchiniou » au cadastre du XIX^{ème} siècle, mais il n'y a pas de marais à cet endroit.

Un autre sens a été donné, « lieux de cachettes, de retraites », ce mot se retrouve en divers cadastres.

D'autres auteurs traduisent par « lieux dessouchés », témoignage d'une longue et ancienne occupation agricole.

Une autre question est celle de savoir pourquoi le château se nomme aussi « St Nicolas de Suscinio » ? Pourquoi St Nicolas est-il associé au château, et depuis quand cela existe-t-il ?

Simple association avec le nom de la « frairie locale » nommée St Nicolas qui couvrait le secteur allant de Kerguet au Boderin, mais sans garantie que cette frairie existait bien avant 1218.

Est-ce une relation, mais laquelle, avec St Nicolas de Redon, paroisse créée en 1131, proche de l'Abbaye St Sauveur de Redon présente en presqu'île ?

Aux origines, un château en espace littoral.

« Si certains châteaux apparaissent aujourd'hui isolés, leur impact sur le peuplement ou du moins sur le paysage n'est pas pour autant absent au Moyen Âge. Dans certains cas, la présence de ces sites peut être mise en relation avec des centres d'habitat aujourd'hui disparus ou avec d'autres activités périphériques à la seigneurie, notamment des activités de contrôle ou de gestion forestière. Systématiquement, l'installation d'une résidence seigneuriale agit sur son environnement. On pourra parler, dans certains cas bien documentés, de véritable « domestication du paysage », impactant autant la forêt que l'eau. Comprendre le château, c'est avant tout comprendre sa raison d'être et les raisons de son maintien au cœur d'un terroir. Au-delà de l'architecture et de la chronologie, il est donc indispensable de restituer un environnement large à ces nouvelles formes résidentielles médiévales ».

Lucie Jeanneret

En ce 12^{ème} siècle, la nouvelle dynastie ducal issue de la lignée des capétiens réaffirme son autorité sur le littoral breton allant de Nantes à Quimper et par là même sur les grands seigneurs du duché. Et pour le faire, rien de mieux que de construire des châteaux et de créer un maillage les reliant les uns aux autres, Suscinio appartient à un réseau qui au cours des 13^{ème} et 14^{ème} siècles, ceinturera le domaine ducal, en liaison avec les châteaux de Vannes, Auray, Muzillac, Hennebont, La Forêt, Pontcallec et Ty Henri vers l'ouest. Le rôle stratégique de Suscinio est évident, protéger la presqu'île, surveiller Vannes ainsi qu'une grande partie du « Mor Braz » et ses routes de cabotage. De la tour Sud-Est, l'œil parcourt un espace allant de l'entrée nord de la Loire aux passes ouest de Houat, et du haut de celle du Nord-Ouest, c'est une grande partie du territoire de Rhuys qu'il surveille. On est bien au cœur du domaine ducal des Dreux.

« Au 13^{ème} siècle, les ducs de Bretagne sont dans une volonté d'affirmer leur autorité, d'avoir une occupation du territoire assez forte. Aussi vont-ils édifier de manière régulière sur le front sud de la Bretagne, mais aussi ailleurs, des châteaux, des forteresses, des résidences, qui leur permettent d'avoir cette assiette territoriale, cette autorité vis-à-vis de la population, pour imposer une forme de présence sur le plan militaire, mais aussi sur le plan économique ».

Karine Vincent

Ceci permettra aussi de favoriser l'implantation de monastères, abbayes ou prieurés qui, marqueurs de ce pouvoir, seront aussi d'un grand service.

Dès le 12^{ème} siècle, cette mainmise ducale sur le littoral vannetais, est affirmée par plusieurs donations issues de son domaine, faites à des abbayes. En 1008, le duc Geoffroy cède une partie de l'île d'Arz à celle de St Gildas de Rhuys, et vers 1224, son lointain successeur, le duc Alain III donne sa partie nord à St Georges de Rennes. Idem pour Belle-Ile, donnée par Geoffroy d'abord à St Sauveur puis ensuite à St Croix de Quimperlé.

Cette politique de la maîtrise du littoral par le pouvoir n'était pas nouvelle, puisque précédemment, l'île aux Moines avait été donnée à St Sauveur de Redon par Erispoë vers 854, comme ce fut le cas d'Arzon en faveur de St Sauveur de Redon.

Le littoral vannetais, du « *pagus* » de Belz, à la « *foresta* » de Rhuys en passant par le « *fiscus* » de Quiberon et les châteaux d'Auray et Vannes, relève bien du pouvoir du duc dont le domaine ducal de Suscinio en est l'un des plus beaux témoignages.

Qu'y avait-il avant 1218 ?

Autre question associée à la création du château, et toujours sans réponse, c'est de savoir quelle était la réelle importance de la superficie de la forêt de Rhuys à ce moment. Quelle était la répartition, d'une part, entre les espaces boisés qui couvraient une partie de la presqu'île, d'autre part, les « mejours » (champs ouverts) et le bocage et dans lequel de ces lieux se situait le château.

Suscinio a-t-il été bâti sur une espace vide ou non, défriché et déboisé ou non, en limite de forêt ou non et pourquoi n'a-t-il pas été érigé ailleurs en presqu'île où des sites de défense et de surveillance du territoire sont mieux appropriés, et pourquoi au bord de la mer et si proche des marais ? Qu'est ce qui a guidé dans ses choix le premier bâtisseur de Suscinio qui n'est ni dans une ville, ni sur la rive d'un fleuve, ni sur un croisement de routes commerciales, ni pour protéger un port bien que l'anse de Beg-Lan, toute proche, lui servit de « havre », à son sujet divers textes ducaux mentionnent des échanges commerciaux entre Nantes et Rhuys au moyen de bateaux y abordant.

Car ce n'est pas dans un « désert » de verdure que les ducs ont créé Suscinio mais dans un espace économiquement développé qu'il était nécessaire de contrôler comme il fallait aussi le faire aussi pour les routes maritimes du cabotage. Le commerce de Nantes vers le nord de la Bretagne et vers l'Angleterre ne passait-il pas devant les côtes de Rhuys. C'est aussi localement, l'époque des défrichements, la création de nombreux hameaux en « Ker » qui jalonnent le territoire et la fin du servage. Toute une époque de croissance démographique et économique qui sera le signe de cette fin du 12^{ème} et du 13^{ème} siècle, avant les « grands malheurs » des 14^{ème} et 15^{ème}, siècles des guerres de succession de Bretagne et de « Cent Ans ».

N'est-ce pas l'époque avec ces 12^{ème} et 13^{ème} siècles, qui voit en presqu'île se développer une économie assez importante avec la vigne, le sel, l'activité maritime, les pêcheries, et une agriculture favorisée au 13^{ème} siècle par un climat moins humide que celui du 12^{ème}.

Les enjeux fiscaux et économiques y sont forts, et les ducs ne s'y sont pas trompés en s'installant à Suscinio, bien situé sur un axe allant de Nantes à Quimper, que déjà la maison de Cornouaille (1066-1156) contrôlait avant celle des Dreux. N'étaient-ils pas à la fois comte de Cornouaille et de Nantes et ce n'est pas par hasard non plus si les moines de Redon contrôlaient Arzon, et si ceux de St Gildas développèrent leur abbaye comme ceux de Prières à Billiers.

Il est, selon les connaissances actuelles, difficile de situer l'acte de naissance de Suscinio, si 1218 est retenu, puisqu'un texte de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, mentionne ce nom, on ne sait pas exactement quand fut édifié le premier bâtiment. Mais faute d'éléments, on ne saurait accepter comme vérité absolue cette date de 1218 comme étant celle de la création du château.

C'est par un texte de la duchesse Constance rédigé en 1187, et mentionné par Arthur de la Borderie, qu'on a une première approche. Celle-ci y confirme les droits qu'ont les religieux de l'abbaye de St

Gildas dans sa « *foresta* » (espace public ducal) de Rhuys, que l'un de ses prédécesseurs, le duc Geoffroy, leur avait accordés, lorsqu'il leur avait demandé de restaurer l'abbaye du même nom en 1008. Et c'est ce même duc qui échangeait quelques autres droits des religieux sur la forêt de Rhuys contre les terres incultes et paluds de St Armel et du Hezo à la Villeneuve. Geoffroy pouvait-il s'intéresser tant à ce domaine de Rhuys sans qu'il y bâtit, en signe de suzeraineté, un quelconque manoir, château, maison forte ??

Ce texte ne mentionne pas la présence d'une résidence à Suscinio, mais était-ce l'objet de cet acte, par contre il y est fait mention de la présence de haras (*farracium*), or ceux-ci étant généralement situés près des résidences seigneuriales, la question est posée de savoir près de laquelle ils étaient bâtis, ou sur quel site ; Suscinio ?

Peut-on ainsi dater une première création d'un « château » ou d'un autre bâtiment ducal à Suscinio ou à proximité avant 1218 ? Les prospections géophysiques menées en août 2012 aux abords du château, proche de l'emplacement de l'ancienne chapelle¹ mise au jour en 1977, ont montré l'existence d'un système d'enceintes fossoyées antérieure à la construction du château. Ces traces au sol indiquent la présence de bâtiments disparus, aux formes allant d'une construction religieuse avec abside, (prieuré ?), ou Gallo-Romaine et une autre (âge du fer) de datation certainement plus ancienne, aux formes moins géométriques. Toujours est-il que ces traces révèlent la présence de bâtiments proches du château, dont seules des fouilles archéologiques permettraient d'avoir un éclaircissement sur leur sens. Si l'une des traces se révélait être un bâtiment religieux (prieuré), cela ne permettrait-il pas de revoir totalement l'histoire des origines de l'histoire du château ?

Une observation fine des alentours de Suscinio serait donc à faire. On observe que le château à son origine n'a pas été construit au sommet de l'ensemble géologique d'une altitude de 19 mètres, situé à son Ouest, mais installé sur le bord de celui-ci, en jonction de plusieurs espaces humides, en son point le plus bas. Si le principe de sécurité apparaît nettement pour avoir défini cet emplacement, était-ce le seul qui ait défini le choix de Pierre Mauclerc, ou de l'un de ses prédécesseurs dans un paysage sans doute quelque peu différent de ce qu'il est aujourd'hui.

La construction du château.

La construction d'un tel château, au fil des siècles, demandait d'importants moyens humains et financiers. Suite aux divers conflits auxquels le duché avait dû faire face durant les siècles difficiles des 10^{ème} et 11^{ème}, il faudra attendre le gouvernement du duc Conan III (1112 à 1148) pour voir arriver un semblant d'Etat cohérent, base de toute fiscalité suffisante pour bâtir manoirs et châteaux et ce ne sera qu'ensuite, que des moyens suffisants seront mis à disposition pour bâtir Suscinio, presque un siècle plus tard.

Chacun s'accordera sur la grande variété des métiers et nécessaires pour le bâtir, tailleur de pierres, dits aussi « Lapidier », espileur, entailleur, lathomus. Puis il y a le forgeron, le charretier, le tuilier, le mortelier (gacheur), le charpentier, le cordier, le vannier, le manouvrier, le carrier (briseur ou rocteur), le bûcheron.

Les matériaux de construction sont essentiellement la pierre, micaschistes issus de carrières locales en presque île, granit feuilleté également présent en Rhuys, granit à grain fin, gris clair situé à l'ouest de la presque île qui sera utilisé pour les églises d'Arzon, Sarzeau, Saint Gildas.

D'autres roches ont été utilisées, d'origine plus lointaine, telles les leucogranites originaires du Morbihan intérieur, venant de Questembert et Saint Nolf ; ou les schistes téguulaires issus des

¹ Datée des années 1250 à 1340, cette chapelle de 30 mètres de long qui renfermait cinq sépultures et des carrelages, environ 30 000, couvrant une superficie de 270 m², ont été découverts par Patrick André entre 1975 et 1982. Fut-elle construite sur le site d'une autre, encore plus ancienne ? Aucun élément ne nous permet d'en dire plus sur le sujet.

carrières situées vers Callac, Plumelec ou Rochefort, soit à près de 50 km de Suscinio, et un peu de tuffeau du val de Loire. Les ardoises sont issues des Monts d'Arrée.

N'oublions pas non plus le pigeonnier qui, situé à quelques mètres du château, a donné son nom au village voisin de Kerglomirec, (on y comptait 700 « boulines », niches).

Quant à son entretien, le rentier de Rhuys de 1680 mentionne que les habitants du bourg de Sarzeau soumis aux petites corvées, devaient nettoyer le château, que ceux de l'île d'Arz et du Hezo devaient curer les douves, que ceux de Penmerc et Landressac devaient faire le charroi du bois pour le château et que les habitants d'Arzon devaient entretenir les murs du parc de Cliscouet, et les marchnads, celui du petit parc.

Castrum ou Manerium ?

Comment ses fonctions ont-elles évolué dans le temps, comment est-il passé de « relais de chasse, avec ou non des remparts », à « château fort, bien protégé », au sens le plus classique du terme pour devenir une résidence « néo-médiévale » sans grande valeur militaire, comme tant d'autres châteaux le vécurent pareillement entre le 13^{ème} et le 15^{ème} siècle. Etait-il plus « *castrum* », ou plus « *manerium* », terme utilisé à la fin du 14^{ème} siècle à son sujet.

« C'est encore sous cette dénomination qu'est désigné le château ducal de Suscinio dans le Chronicon Briocense rédigé à la fin du XIVe siècle. Le « manerium » désigne le plus souvent une résidence laïque, le terme de « palatium » ne désigne que des résidences ecclésiastiques (épiscopales). La diffusion du terme « manerium » est concomitante de l'apparition du terme « herbergement » ou de son équivalent français « hébergement » ou « herbergement » selon les actes, le premier n'étant que la forme latinisée du mot français apparu dans d'autres régions de France dès le milieu du XIe siècle.

Cette approche lexicographique, limitée par le faible nombre de mentions, met toutefois en avant la distinction stricte entre « castrum/castellum » et « manerium/hébergement » dans cette étude. Si celle-ci apparaît pertinente pour les Xe-XIIIe siècles, elle devient rapidement inopérante à la fin de la période, en lien avec l'adoption de la langue française par les rédacteurs des actes vers les années 1230, usage qui se généralise dans les années 1260 ».

Lucie Jeanneret

De multiples propriétaires et « usufruitiers ».

Pierre de Dreux dit Maucler (né vers 1187, mort en mer en 1250) et sa femme Alix duchesse de Bretagne, s'y trouvent en 1218 : première mention est faite de l'existence du château.

Jean Le Roux (1217 ou 1218 -1286), leur fils, continua la construction de l'édifice que son fils Jean II (1286 -1305) occupa fréquemment, ainsi que son successeur Arthur II (1261 - 1312).

Jean III (1286 - 1341) meurt sans héritier, ce qui amène à la guerre de succession de Bretagne dont le château et la presqu'île eurent à supporter les conséquences.

Le conflit passé, Jean IV (1339 -1399), son fils Jean V (1389 -1442), puis son petit-fils François 1^{er} de Bretagne (1414 -1450) poursuivent les aménagements du château, que l'épouse de ce dernier, Isabeau d'Ecosse, habitera de 1450 à 1485.

Pierre II, frère de François 1^{er} et Arthur III, oncle de ceux-ci eurent des règnes trop courts pour marquer de leur empreinte le château.

François II, gendre de François 1^{er} de Bretagne (1433 - 1488) donna Suscinio à Jean de Chalon, prince d'Orange, amiral de Bretagne. Cette famille le garda jusqu'en 1520, époque à laquelle la couronne de France en devient le propriétaire.

Le roi de France, François 1^{er} le confisqua à Philippe de Chalon pour le confier au sire de Rieux, puis Suscinio passa à Françoise de Foix, puis à Jean de Laval, à Diane de Poitiers, à Claude de

Lorraine, au duc de Guise, à Catherine de Médicis, au duc de Mercœur, à Gaspard de Schomberg, au comte de Talhouët et enfin à la Princesse de Conti (fille de Louis XIV) en 1710.

Ainsi depuis le 11^{ème} siècle jusqu'en 1450, la châtelainie de Rhuys ne connut pas d'aliénation. Elle est restée aux mains duciales jusqu'à ce qu'en 1450 elle soit donnée à la duchesse Isabeau d'Écosse (1450 - 1488), puis au prince d'Orange et à la couronne de France.

Tout ceci avant d'être acquis par le citoyen Lange le 16 messidor an IV (17 février 1798). Ses héritiers le vendirent le 20 décembre 1852 au vicomte Jules de Francheville. Et en 1965 les descendants du vicomte le cédèrent au conseil général du Morbihan.

Deux autres manoirs de plaisance sont associés à Suscinio, Bernon et Benestier. Ce dernier se composait d'un enclos de 3 journaux, avec jardin et maison, une vigne et une grande parcelle de 15 journaux. L'ensemble couvrait 8 à 9 hectares.

Un château implanté sur un littoral menacé.

Durant la guerre de « Cent Ans » et celle de « Succession de Bretagne », Suscinio fut pris et repris. En 1346, ce sont les partisans de Jean de Montford qui l'occupent avant d'en être délogé quelques mois après par ceux de Charles de Blois.

Et est-ce dans ces années que la chapelle « hors les murs », dont les traces ont été retrouvées par Patrick André, auraient été incendiées ? Un texte de la fin du 15^{ème} mentionne ces ruines. Ensuite en 1355, Montfort le reprend puis de nouveau en 1364 après l'avoir reperdu.

Guillaume de St André raconte ainsi l'épisode :

*« Lors il assaillit maintz chasteau
Et en printz de fortz et de beaux
Par espécial Succeniou
Avecque la roche perriou ».*

Un peu plus tard, en 1373, le connétable Du Guesclin entreprend sur l'ordre de Charles V de reprendre les principales places de Bretagne ayant appartenant au duc Jean IV coupable d'un accord prohibé avec le roi d'Angleterre. Le 1^{er} avril 1373, Du Guesclin à la tête d'une forte armée, aurait investi le château de Suscinio, passant la garnison anglaise, environ 100 hommes, au fil de l'épée. Cela s'est-il passé comme le texte de l'Institut Culturel de Bretagne le raconte ?

Comme nous n'avons pas la chronique de cet événement et qu'on ne dispose d'aucun témoin pour raconter les faits exacts, ni de sources historiques crédibles, nous le prendrons tel quel, mais sans garantie historique totale.

« Après s'être emparé sans difficulté de la plus part des places fortes du nord de la Bretagne, Du Guesclin est descendu vers le sud, par Ploërmel et Vannes. Il s'attaque maintenant aux places mises par Jean IV à la disposition des Anglais. C'est le cas de Suscinio, principale forteresse duciale près de Vannes, commandée depuis 1365 par un capitaine anglais. Selon son habitude, Du Guesclin commence, dès le début du siège, par soumettre la partie la plus faible à une intense canonnade de façon à créer les conditions favorables au percement d'une sape par laquelle des hommes pénétreront à l'intérieur. Le château de Suscinio dont les fortifications ont été refaites en 1330, se prête admirablement à cette tactique. Sur les quatre côtés de la forteresse, c'est celui situé au sud (côté gauche du châtelet d'entrée) qui paraît le plus faible : pas d'ouvrage de protection important, courtine d'assez mauvaises qualités avec un léger talus et, surtout, existence sur la rive gauche de la douve qui borde la courtine d'un important bâtiment légèrement surélevé. Il s'agit là de la très belle chapelle castrale récemment refaite, à preuve les nombreux carreaux de pavement jetés à cet endroit dans la douve pleine d'eau, mais qu'importe. Ce bâtiment constitue un masque de protection parfait pour les assaillants et Du Guesclin qui est un spécialiste n'hésite pas un seul instant : il met le feu dans la chapelle et lorsque la charpente en partie consumée s'écroule, ce qui ne prend que quelques

heures, il pousse le tout avec des engins de siège dans la douve, créant un pont provisoire qui permet d'atteindre l'autre côté et le pied de la courtine convoitée. Le travail de sape familial aux hommes du connétable devient alors un jeu d'enfant et en très peu de temps la courtine sud est percée à cet endroit et Du Guesclin se rue à l'intérieur. Pas de quartier : toute la garnison est massacrée dans les instants qui suivent et l'évènement reste gravé dans les mémoires ».

Institut Culturel de Bretagne

Le danger vient de la mer.

« Les paroisses côtières sont menacées par les débarquements militaires, les raids côtiers et les razzias. Les exactions sont connues surtout par les enquêtes pour estimer les dommages ou les rabais sur les fouages obtenus après des attaques. Elles font état de pillages, d'incendies, de destructions, mais aussi des captures suivies de demandes de rançon par les Anglais. On peut ainsi connaître les paroisses touchées. Les îles et les endroits les plus isolés sont particulièrement atteints. En 1466, il s'agit de lutter contre les Anglais et surtout contre les Espagnols qui sévissent sur la presqu'île de Rhuys et dans le golfe du Morbihan.

Dès la fin du XIV^e siècle, en effet, on construit des tours ou des châteaux destinés à jouer le rôle de vigie, de surveillance, comme la tour Solidor près de Saint-Malo et celle de Cesson près de Saint-Brieuc ou le château de Trémazan. Surtout, les autorités affirment leur volonté de verrouiller le duché par des efforts importants qui se concentrent sur des sites clés, considérés comme les portes d'entrée de l'armée anglaise par lesquelles des flottes anglaises ont déjà débarqué ou sont susceptibles d'effectuer une descente. Ces places sont renforcées par des garnisons et des travaux de fortification ».

Laurence Moal. « L'attitude du pouvoir ducal à l'égard de l'étranger sur les côtes bretonnes à la fin du Moyen Âge ».

Selon la chronique de Dom Morice, en 1380, une flotte espagnole, forte de 19 galères, 2 bâtiments légers et environ 1000 combattants, après avoir tenté des débarquements à St Nazaire et au Croisic qui s'étaient soldés par des échecs, accosta en Presqu'île, soit en baie de Suscinio, soit vers Penvins. La garnison du château de Suscinio, soit « dix lances² » dirigé par Jean de Malestroit les battit sur le rivage et les força à se réembarquer. Sans doute les « 1000 » n'avaient-ils pas tous débarqué, car 6 « lances » face à 1000 combattants, aurait été un combat assez inégal.

En réalité seuls 50 espagnols auraient débarqué, 33 furent tués et les autres furent faits prisonniers. Ce fait d'armes indique une menace espagnole de grande ampleur qui se retrouvera aussi durant le 16^{ème} siècle ainsi qu'au début du 18^{ème}. Divers réaménagements militaires de Suscinio durent se faire en conséquence, particulièrement dans sa partie sud.

Ce qui amena Maître Guillaume de Saint-André à écrire :

*« Dix-neuf galères sans doute
Aveq deux lins tous d'une route
Estoient venus pleins d'espaignoux
Tant plus en vint plus ot de foulx :
Trois cents en ot qui prindrent terre...
Mais guerrandais les guerroioint,
Tant que les vilains s'enffuioint...*

² Une lance était composée de six hommes, (un page ou valet, un coutillier, trois archers ou arbalétriers et un lancier), puis en moyenne de cinq à huit hommes. Un ensemble de plusieurs lances étaient menées par un seigneur qualifié de capitaine, titré bachelier, chevalier, chevalier banneret ou baron.

*Vont conter trestous leur meschieff
A l'amirant et lui vont dire :
Notre maistre, nostre cher sire,
En cest pays ne feron rien ;
Lors vont prendre la mer au large...
A Reuis il se vont aller,
Cuidoient le bourg baler...
Mais messer Jean de Malestroit
Si les tint trop à grand destroit
Mieux leur vausist estre en Espagne
Nul des autres ne prindrent terre
Ains s'en allèrent en leur contrée ».*

Ce danger permanent venant de mer fut à la base de la création de nombreuses tours de guet implantées sur le littoral. La « Tour des Anglais³ » à Pénerf, vraisemblablement construite vers 1442-1450, à cet effet, permettait de prévenir les arrivées maritimes ennemies, espagnoles ou anglaises. Penvins lui faisant face, devait certainement être « armé » pour aider cette « Tour » à assumer ses fonctions.

Durant les « Guerres de Religion » qui marquèrent tant le royaume à la fin du 16^{ème} siècle, le vannetais fut conquis par les espagnols, qui, venus à la demande de Mercoeur, y causèrent de nombreux méfaits.

Voici ce qu'en dit le curé de Pleucadeuc ; « *Et les espaignos estouinct à Mezuillac et le monde estoict en crainte celui jour, car il fut ravagé jusqu'à Pléhellin* ».

Le samedi 27 octobre 1590, une armée de 3000 espagnols entre dans Vannes par Saint Patern, et y resta loger. Il est dans ces circonstances, difficile d'imaginer que la presqu'île de Rhuys et Suscinio aient pu échapper à la visite de quelques soldats ibériques.

En 1719, de nouveau, Suscinio est au centre d'un conflit très local. Dans un contexte émeutier, c'était lors de la révolte du Marquis de Pontcallec, durant la Régence, Philippe V, roi d'Espagne, sollicité pour aider cette révolte, envoie de Santander une escadre de sept navires dont un seul atteint la presqu'île de Rhuys, en Suscinio, ce qui provoquera quelques péripéties locales. D'autres suivront durant la Révolution, « Bleus » et « Chouans » s'y affronteront, Cadoudal y passera.

Tout au cours des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, des « batteries » furent installées sur les points sensibles de Rhuys, de Pénerf à Port-Navalo, et le resteront jusqu'aux guerres napoléoniennes de diverses façons, et aux mêmes emplacements, Penvins, Beg-Lan), St Jacques, plusieurs à Port-Navalo et au Petit Mont.

Une fin tragique, pour le domaine et pour le château.

Au début du 18^{ème} siècle, le domaine de Rhuys, outre quelques espaces boisés, se composait du château de Suscinio, des étangs du Moine, de Bugueno, des métairies de Kermoisan et la Parquerie (Sodrio) soit 250 journaux de superficie (environ 150 hectares) et aussi de droits seigneuriaux sur les détenteurs de biens à l'intérieur de la seigneurie portant environ sur 1800 tenures. En outre, il possédait les métairies de Livino et Quintin, des terres vagues et vaines, les marais salants de Calzac, les moulins de Ludré, Tour Du Parc, Saint Jacques (qui furent aliénés en 1688) et des banalités et des fours.

³ L'origine exacte de cette tour reste, malgré la datation énoncée, assez incertaine quant à sa date de création, comme pour sa fonction. Tour de surveillance, sans doute, mais c'est la seule qui semble avoir existé en presqu'île, ou alors, était-elle un simple « fanal » servant aux navigateurs pour l'entrée du « havre de Pénerf » ? Un texte de 1664 mentionne ce terme « Fanal » sans d'autres explications. En cas de conflit, ces deux fonctions pouvaient être liées. Il est à noter qu'à Houat et à Hoëdic de semblables tours, de construction plus récente (Vauban), ont existé. Elles furent détruites par les Anglais en 1746.

En comparaison, l'Abbaye de St Gildas possédait 900 hectares en main propre et près de 1100, indirectement au Logeo, à St Armel, et dans les îles.

Cette emprise ducale fut assez « bénéfique », dans le contexte de l'époque, pour la population de Rhuys qui, depuis Jean V, était exempte du « fouage » (sauf pour les habitants des seigneuries ecclésiastiques), et de la taxe sur la vente du vin au détail pour les marchands (billot). En contrepartie, les habitants, à l'exception des moines de St Gildas, devaient entretenir les murs du parc de « Cliscouet » et du « Petit parc » de Suscinio.

Au 17^{ème} siècle le château est encore très animé, on y trouve s'y logeant, des gardes du château, ainsi que des paysans, qui exploitent des jardins dans la cour. On y fait du vin, un pressoir est installé dans la cour et quelques bâtiments sont remplis de barriques, fourrage et de grains, et on braconne un peu.

Mais par un édit de 1708, le roi met en vente divers domaines, dont Suscinio. C'est l'époque de la guerre de succession d'Espagne, guerre difficile pour laquelle la monarchie, afin de la financer, manque d'argent.

Le 11 décembre 1710, la vente effective du « domaine utile » a lieu. Celui-ci fut aliéné à la princesse de Conti pour 180 000 livres et le 22 août 1711 c'est au tour du « domaine propre ou direct » d'être vendu pour la somme de 20 000 livres. Déjà en 1688 une aliénation mineure concernant les moulins de Ludré, St Jacques et du Tour Du Parc, avait eu lieu.

En 1719, une grande part des biens de la Couronne qui avait été aliénés au niveau de la France fût récupérée par le Régent, mais pas celui de Rhuys. La princesse de Conti et ses héritiers conservèrent le « bien acquis » et réglèrent 39 500 livres à titre de droit de rachat, et l'affaire fut close, l'intendant de Bretagne n'ayant pas jugé intéressant, vu l'état de délabrement du château et de la forêt, de « racheter » l'ancien domaine. En 1742 Louis XV continua les ventes, par celles de plusieurs marais salants de Rhuys.

La dégradation du château s'accroît si bien, qu'à la veille de la révolution, il fut envisagé qu'il soit utilisé comme « grand grenier » pour le seigle et le froment; mais abandonné par ses propriétaires, il ne put être sauvé de la ruine, (en 1785, des éléments de la charpente s'étaient effondrés).

La Révolution acheva ce démantèlement par la mise en vente du château, le 4 juillet 1796 (16 messidor an V), qui n'aurait pas dû se réaliser, car par l'édit de Moulins de février 1566⁴.

Celle-ci fut réalisée en février 1798 (23 pluviôse an VI), un samedi matin à 10 h au siège du directoire départemental à Vannes. Mis à prix à 90 117. 50 Livres, le château fut acquis pour la somme de 570 581 Livres augmenté de 581 livres de frais, payables en assignats, par Maître Le Claire agissant pour le compte de Pascal Lange, lorientais et forain en toiles qui allait posséder avec le château un grand nombre de métairies ou tenues incluses dans le parc. Ce fut le début du grand démantèlement du château qui servit de carrière.

⁴ Le roi Charles IX avait interdit l'aliénation des domaines de la couronne, sauf en deux cas, le premier précisait que cette « donation » était possible envers des princes de la maison de France, mais qui en cas de descendance sans mâle, devaient la restituer à la couronne ; deuxième cas, la guerre, mais là aussi avec possibilité de « rachat perpétuel ».

Retour aux origines du château... un ou deux prieurés, entrons dans la légende ?

Si l'évolution de la construction du château est de mieux en mieux connue grâce à l'étude d'archives et aux résultats des fouilles entreprises, il existe toute une littérature concernant le contexte de son environnement lors de sa création et des dizaines d'années qui suivirent. Littérature dont, aujourd'hui encore, il est parfois difficile de différencier ce qui relève de la légende de la réalité.

Saint Pabu.

La tradition dit, selon Dom Morice qui écrivit au 18^{ème} siècle à partir de la chronique de St Briec, que le duc Jean 1^{er} le Roux qui régna de 1237 à 1286, aurait chassé les moines d'un prieuré pour le détruire car celui-ci situé quelque part sur le site de Rhuys, le gênait pour construire ou « *aménager* » son beau château.

S'agirait-il du prieuré de St Pabu, appelé aussi « St Pabu dans la fosse aux serpents » (Toulerserp en breton), situé sur la paroisse légendaire de Saint-Démétrius (Penvins), là où Saint Gildas aurait fondé, selon la légende, de son vivant, au 6^{ème} siècle, le petit monastère appelé Coët-Lahen (monastère du bois). Toutes ces dénominations pouvant se rejoindre sur un lieu unique, tout en restant interrogatif sur le fait que nous n'avons aucune certitude sur le fait de son existence et qu'il s'agirait bien d'un même prieuré, que son nom soit « Fosse aux Serpents » ou « St Pabu », ou plus anciennement « Coët-Lahen ».

Les dates données par Dom Morice ne s'accordent pas avec celle de Pierre de Dreux, 1218, date supposée de la création du premier château de Suscinio, et il est donc difficile de croire que ce soit pour bâtir le château, à priori déjà existant, que Jean 1^{er} Le Roux aurait chassé les moines de St Pabu et fait détruire le prieuré. Il est aussi fait mention qu'en 1247, nous sommes toujours sous son règne, que le monastère de St Gildas aurait dû céder au duc son prieuré de Saint-Michel de Langlenec (Loglonec, au Tour du Parc), car situé lui aussi dans le futur parc ducal de Suscinio, et ceci à la même date que l'expulsion des moines de St Pabu !

On peut donc douter du fait que ce prieuré de « St Pabu en la fosse aux serpents » *, s'il s'agit bien de lui, si éloigné du château, ait pu gêner Jean Le Roux, ou son prédécesseur, pour la construction du château. Ce n'est pas de la construction du château dont il s'agit, mais pour le duc Jean, de celle de la construction des « murs » des parcs à l'intérieurs desquels, rien ne devait subsister, ni constructions, ni hameaux, ni prieuré et pas d'habitants. La construction probable des murs ayant dû se faire dans la seconde moitié du 13^{ème} siècle, le terme utilisé par Dom Morice, « *aménager* », revêt un autre sens que celui de « bâtir », ou s'est-il un peu mélangé entre les dates et les faits.

Un deuxième prieuré.

Mais alors, qu'existait-il avant 1218 sur le site du château actuel ou en sa proximité immédiate ? Un autre prieuré ou un manoir primitif qui auraient disparu, à proximité duquel se seraient situés les haras cités par Constance... ou tout simplement rien.

Car il est également question d'un deuxième prieuré. Quelques documents laissent à penser qu'il y en aurait eu un autre que celui de St Pabu, relevant des bénédictins, sur le site de Suscinio, ou en sa proximité immédiate.

Un acte rédigé en 1259 par Jean 1^{er} dit « Le Roux », indique que ce duc fit, avec les moines de l'abbaye de Saint-Méen⁵, un échange entre un prieuré qui, leur ayant appartenu en presque-île de Rhuys, est donné au duc en contrepartie de droits de passage sur la Loire, dits « Droits de Saint-Méen », que le duc leur accorde.

C'est quoi ce prieuré ? Pourrait-il s'agir de celui, présumé être à l'emplacement ou proche de

⁵ Il n'était pas rare en ce siècle que des donations de prieuré soient faites par le détenteur du pouvoir, comte ou duc, à des abbayes fort éloignées. L'île Tudy et Loctudy près de Quimper relevaient bien de St Gildas et la « villa de Bernon », ainsi qu'Arzon (Ardon Rouvis) situés en presque-île seront donnés en janvier et en juin 878 à l'abbaye de St Sauveur en Redon.

Suscinio, lors de sa construction en 1218. Mais rédiger cet acte 40 ans après les faits supposés de la création de Suscinio en 1218, laisse perplexe, sauf à penser qu'un acte de donation de l'époque de Maucler aurait été rédigé, et que ce ne serait là qu'un simple rappel, ou que tout simplement, il s'agirait, comme pour St Pabu, d'un prieuré qui, se trouvant situé dans l'enceinte des murs des parcs, sans doute à proximité du château nouvellement érigé, devait aussi disparaître pour le « bon plaisir » des chasses du duc !! Sans doute faudra-t-il rechercher par quelques fouilles archéologiques, ce que cachent les traces au sol, relevées à environ 300 mètres dans l'ouest du château ?

Deux prieurés, pourquoi pas. Un, situé dans les abords immédiats de l'actuel château qui aurait été détruit, ce dont on a aucun témoignage écrit ni preuve, et un second, St Pabu ou Toul Er Serp, situé vers Penvins, détruit vers 1247 pour laisser au duc Jean 1^{er}, non l'espace pour fortifier le château de Suscinio, un peu trop loin, mais celui nécessaire à la création des murs de ses parcs. Sans oublier celui de St Michel de Langlenec.

Les abbayes de St Gildas et de Prières... grands bénéficiaires de ces expulsions.

Jean IV, par un acte du 4 novembre 1365, confirme à l'abbaye de St Gildas « *le droit de percevoir 40 livres de rente sur la chatellenie de Suscinio en échange de la cession du prieuré de la « Fosse aux Serpents*⁶ » situé dans le parc de Rhuys » tout en leur accordant la possibilité, outre de prendre du bois de construction et de chauffage dans la forêt de Rhuys, celle d'y laisser paître les troupeaux. Un autre acte de Jean IV, daté de 1367, le confirme en ces termes : « *en touz noz boaitz et forestz de l'ille de Ruys pour mesonner, chauffer, lour bestes pasturer et usager, et a toutes lours autres necessitez, sauff vendre* ».

Déjà en 1287, lors d'un jugement, les moines de St Gildas avaient récupérés plusieurs « biens » ainsi que leur ancien droit d'usage du bois en forêt de Rhuys. Droit reconfirmé en 1295, puis de nouveau en 1360 par Charles de Blois.

Le duc Jean I^{er} aurait également dédommagé directement les moines du prieuré de St Pabu en Rhuys par la donation d'une terre à Billiers afin qu'ils puissent y édifier un nouveau monastère. Cette abbaye de Prières en Billiers⁷ créée en 1251 fut occupée par les moines en 1252 ou 1253 suite à la visite des commissaires de l'abbaye de Citeaux venus sur place et à l'accord de Cadioc, évêque de Vannes. Et par un accord entre l'évêque de Vannes et le duc de Bretagne de décembre 1260, il est décidé que : « *la possession des dîmes de Sarzeau sera versée à l'abbaye de Prières qui ayant été bâtie sur un terrain ducal avait été donnée en dédommagement de St Pabu* ».

Ce sera Colbert, qui par la « Grande Réformation » de 1664, révisa totalement les afféagements consentis, depuis quelques siècles parfois, à des particuliers ou à des abbayes, au sujet des forêts royales, dont celle de Rhuys. Les privilèges de l'Abbaye de St Gildas (de Rhuys), obtenus depuis le duc Geoffroy, furent annulés et transformés en une simple rente. Ainsi se terminèrent ces histoires de dédommagement et de procès.

Ceci pose néanmoins la question de la nature de ce prieuré de St Pabu (Coët-Lahen) qui devait être d'une certaine importance pour être payé aussi cher sur une si longue durée, tandis que pour celui, autrefois propriété de St Méen, qui exista peut-être, situé près de Suscinio, on reste dans une interrogation totale.

⁶ Trou du Serpent : « Toul er Serp » en breton, ce lieu se situe près de Penvins, là où la légende situe le prieuré de St Pabu.

⁷ Abbaye cistercienne. Cet ordre des « moines blancs », disciples de St Bernard, interprétait la règle bénédictine dans un sens très strict, de dépouillement et de pauvreté.

Seule nous resterait l'archéologie pour attester quoi que ce soit, ou la découverte miraculeuse d'archives inédites. Ces expulsions et indemnités permettent par leur datation de situer approximativement la construction des « Murs des parcs » entre 1247 et 1251.

Qu'est-ce qu'un prieuré en ce 12^{ème} siècle breton ? St Pabu en aurait-il été un exemple ?

La grande époque de ces prieurés est celle du 12^{ème} siècle. C'est au 11^{ème} siècle, lors du renouveau monastique, que ceux-ci se développèrent fortement, tandis que 13^{ème} siècle en vit sinon la fin, du moins un essoufflement certain. Ces prieurés sont souvent le siège d'une seigneurie foncière et banale qui par ses fonctions économiques s'érige comme un pôle majeur des communautés humaines de l'époque. C'est par centaines qu'on les comptera, plus de 400 en Bretagne. Toutes n'ont pas été créées au 11^{ème}, certaines se sont reconstituées sur les « cendres » d'anciennes détruites lors des invasions normandes ou autres conflits, et vraisemblablement d'origine très ancienne, peut-être de l'époque carolingienne. D'autres ont pu se créer sur d'anciens domaines carolingiens ou en place d'ermitages.

Celles créées au 11^{ème} et au 12^{ème}, sont sans doute issues de la volonté de pieuses familles nobles désireuses d'avoir un prieuré avec la présence de moines (souvent issus de leur propre famille) leur étant tout dévoués pour le salut de leurs âmes.

Un autre élément est la volonté de ses promoteurs, au travers la création de ces prieurés, de pratiquer des défrichements importants et d'installer des populations dans des bourgs ayant une église paroissiale. Ils ont à la base de la naissance de certains villages et hameaux. La vie religieuse impose la présence d'une chapelle (église paroissiale), d'un cimetière, d'une résidence et parfois d'un cloître. Le tout entouré d'un domaine issu de diverses donations avec les droits associés (dimes, moulin banal) ou achats. Il n'y a pas de prieurés sans domaine foncier, sans domaine boisé pour les droits d'usage qui y sont liés.

Les bénédictins sont les grands bénéficiaires de ce système. Ils recherchent les meilleurs endroits et y instituent des ensembles relevant d'un monastère central afin d'en retirer le maximum de bénéfices. Ces prieurés sont occupés par un petit nombre de moines, de deux pour les plus petits à une douzaine pour les principaux. Parfois même, un seul moine occupe le prieuré.

La domination religieuse et politique sur les populations locales est bien assumée par ces prieurés, particulièrement après 1050, avec l'instauration de la réforme grégorienne, et les moines qui cadrent la vie religieuse, assurent de fait la gestion des villages, tant spirituelle que « politique » et financière. Pour Suscinio, toute la problématique est de savoir ce qu'était ce prieuré de St Pabu. Nous n'avons aucun document sur le sujet. Seuls les actes de Jean Le Roux et de ses successeurs qui, témoignant d'importantes compensations accordées, semblent attester de l'importance de ce prieuré.

Ceci renvoie aussi à la genèse de divers villages de la presqu'île, tel Penvins, proche de St Pabu, et de savoir quelles relations ont pu exister entre ceux-ci, dépendance ou non ?

La légende du Trou du Serpent, « Toulerserp » en breton.

L'une des toutes premières légendes de Rhuys mentionne St Gildas tuant le Serpent au lieu-dit, « Le trou du serpent », « Toulerserp » en breton, quelque part à Penvins, route de Vannes, là où un monastère (St Pabu⁸) ou un simple lieu de prière monastique, un prieuré, aurait existé longtemps

⁸ Ce nom de St Pabu, provient-il de "Papu" variante du vieux breton « papa ou père », qui est le titre ancien d'un supérieur monastique et selon cette hypothèse, en fait St Gildas et lorsque Saint Tugdual arriva en Armorique, il créa à la pointe St Mathieu un ermitage du nom de St Pabu (Lanpapbu).

avant la création des parcs du château de Suscinio.

« Le saint abbé, après avoir tué un énorme serpent qui ravageait le voisinage et après avoir purgé la forêt des reptiles qui l'infestaient, y avait établi un oratoire et désigné quelques religieux pour le desservir et cultiver les terres dépendantes.

Il traça avec son bâton l'enclos de son monastère. Une fontaine jaillit aussitôt et se mit à couler dans la rigole tracée par le bâton : ce petit ruisseau servit désormais de bornes à la propriété... ».

C'est ici le mythe du « serpent » ou « dragon » mangeur d'êtres humains, plutôt jeunes, dont St Gildas (comme il l'aurait déjà fait à Rome) aurait débarrassé la contrée. Cette thématique du dragon ou serpent se retrouve essentiellement à proximité de la mer, espaces humides, marécages, rivières et fleuves aux contours « serpentés ». Là où existe une histoire de serpent, existe à proximité un dangereux marais. Le lien entre les dragons et l'eau est très net dans les *Vitae* armoricaines, le monstre est un habitant proche du milieu aquatique et c'est dans l'eau qu'il est précipité lors de sa mise à mort. Dans l'hagiographie armoricaine, les anciens légendaires mentionnant surtout le serpent, le mot « draco » n'apparaissent qu'au 11^{ème} siècle.

Cette mise à mort du serpent, ou du dragon, élément fréquent dans le légendaire médiéval, reprend un thème biblique qui fait du dragon le diable « personnifié » qu'il est nécessaire terrasser, comme le fit St Georges. Dans une des « *Vitae* » de St Gildas, il est aussi question d'un « dragon » que le saint aurait tué à Rome.

Cela peut aussi représenter la victoire du christianisme sur le paganisme ainsi que la prise de possession d'un territoire laïque par l'évêque et les moines.

Une autre interprétation de ces « serpents » est qu'ils représenteraient en cette fin du 5^{ème} siècle, les romains combattus et par extension, toute forme de pouvoir, le seigneur compris. Seraient-ils la représentation des étendards des vaisseaux ennemis assaillant les côtes d'Armorique ?

Toujours est-il que ces combats reflètent, non pas une histoire événementielle, mais les mentalités de l'époque.

Ce type de légende, qui se retrouve fréquemment en Bretagne, s'applique assez bien à la christianisation de la presqu'île de Rhuys par St Gildas, ou pour d'autres moines en d'autres territoires.

Eugène III et Penvins.

Le prieuré de St Pabu ou de Coët Lan, que la tradition situe vers Penvins au « Trou du Serpent » serait-il le témoignage de cette légende, et de quelle abbaye relevait-il ?

Car ici deux témoignages se télescopent, le premier est issu d'une bulle papale d'Eugène III, datée du 24 juin 1147, qui, en écrit en faveur de l'abbaye St Sauveur de Redon, attesterait de l'existence d'un prieuré à Penvins lui appartenant et le second qui rassemble les divers actes de Jean 1^{er}, dédommageant l'abbaye de St Gildas pour lui avoir enlever le prieuré de St Pabu, lorsqu'il fit édifier les murs du « grand parc » de Suscinio.

Un prieuré ou deux, ce qui ferait beaucoup pour cette partie de Rhuys ...sauf à penser qu'ils n'existerent pas en même temps, ou que l'un, (relevant de St Gildas), était situé vers le site de St Pabu et l'autre, (relevant de St Sauveur) au large, sur un espace actuellement submergé puisque le Rentier indique « *que le prieur d'Arzon jouyst d'une petite tenue, icelle estante au joignant de la chapelle Notre Dame de Penvice* ». Ce texte indique une certaine proximité géographique entre la chapelle de la pointe et, grâce à la présence de cette tenue, avec le prieuré d'Arzon et donc de St Sauveur. Le Rentier signale aussi, un pré, dénommé au « Prieur », situé à proximité de la petite baie de Penvins. S'agit-il de quelque chose qui a rapport avec celui possiblement situé à la pointe de Penvins, ou non,

Mais, faute de documents réellement incontestables, on en restera à ces seuls écrits.

Localisation de St Pabu.

St Pabu, serait-il le site observé à quelques encablures du croisement des « Quatre Chemins », au niveau de l'actuel hameau la « Maisonneuve », route de Vannes. Là où située une vaste excavation, tout en longueur, semblable à un paquebot dans un lit de vase, avec de l'eau et nombre de plantes aquatiques qui caractérisent le lieu. Mais si St Pabu n'est pas dans ce « trou », car celui-ci n'est que le vestige d'une carrière, simple filon de quartzite, roche sacrée des mégalithes blancs de Rhuys, il reste à trouver où se situait ce lieu « sacré ». Ne voit-on pas, dans les champs voisins, plusieurs blocs de quartz affleurer, mégalithes brisés avec, à proximité des fragments d'ardoise, vestige d'une construction ancienne. St Pabu, se situerait donc pas très loin de là, peut-être le long du mini cours d'eau qui traverse le site ou un peu plus en hauteur. Sur cet endroit quelques pierres témoignent de vestiges et la matrice cadastrale désigne cet espace comme « prairie de St Pabu ».

Ce « Toulerserp », lieu légendaire s'il en est, fut abimé en 1967 par l'ouverture de carrières, et pratiquement détruit en 1982 par l'action de quelque bulldozer.

Une source s'y trouvait, issue d'un tronc d'arbre qui alimentait en eau le secteur. Il n'y a pas si longtemps, cette eau dite miraculeuse pour les guérisons, attirait des grands-mères qui s'y rendaient pour s'y plonger, et parfois à la mauvaise saison pour s'y revêtir d'une chemise préalablement trempée dans la source glacée, remède radical.

Et la grossière statue du Christ perchée en haut de la croix située à proximité serait-elle un souvenir de ce prieuré ?

Dans la série des légendes à raconter le soir, on peut ajouter celle évoquant la présence de la fée Mélusine à Suscinio.

Jean de Hahaye, homme de cour du 14^{ème} siècle n'écrivait-il pas à ce sujet dans ses « Recherches de la France » : « *Raymondin, avec Mélusine son épouse, faisoit sa demeure en un chasteau Suscinio. Il se disoit comte de Forêt, qui estoit l'isle ferme appelée à présent l'isle de Ruys. Ils firent bastir un monastère en l'honneur de la Trinité, auquel ils sont ensevelis et enterrés honorablement, ainsi que dit nostre historien avoir vu* ».

Notons également que deux autres légendes constituent une partie du patrimoine culturel du lieu. Celle du Dragon (encore lui !) dévoreur de troupeaux et de leurs bergers, tué par Saint Gildas, et celle de la Vierge Marie chassant les anglais lors d'un débarquement à Penvins au 17^{ème} ou 18^{ème} siècle.

Et une autre, peu connue, pure légende bien entendu, mentionnée par Michel de Galzain, comme quoi ce serait à Penvins, que, venant de Galice, l'apôtre de Santiago, patron du monastère de St Jacques aurait débarqué.

Le mur du « roi » ou du « roy » et les chemins de Rhuys.

La « grande merveille » de Rhuys, c'est sans doute le vaste mur d'enceinte médiéval, dit le « mur du roi » si abimé et abandonné aujourd'hui. Ce mur lié à l'histoire du château de Suscinio a donné à Penvins ou à Kerguet pour ne citer que ces deux villages, et à quelques autres, leur physionomie actuelle. Quarante kilomètres d'enceintes, qui partant du château et cernant les quatre parcs pour les diverses utilités ducales, traversaient la presqu'île en la coupant en deux, une partie Ouest (Arzon et St Gildas, terres relevant des abbayes) et une autre, à l'Est, relevant des ducs. Quelques noms tel Coët-Bras, Coët-Vihan, Coh-Coët, Kerblay (village du loup) nous le rappellent, et à chaque parc son gibier, cerf, sanglier, chevreuil, lièvre.

Le duc Jean 1^{er} Le Roux (1237-1286) affectionnant le séjour dans la presqu'île de Rhuys fit-il clôturer une partie ou la totalité de la forêt existante à cette époque, pour en faire ses parcs, et qui fit-il expulser ?

Il aurait fait détruire le prieuré de St Pabu (appartenant à l'abbaye de St Gildas) qui était situé sur la paroisse légendaire de Saint-Démétrius (Penvins), là où Saint Gildas aurait fondé de son vivant, au 6^{ème} siècle, ce petit monastère appelé Coët-Lahen (monastère du bois) ou « St Pabu dans la fosse aux serpents » (Toulerserp en breton). Et y en eut-il d'autres ?

Le duc Jean 1^{er} expulsa-t-il aussi d'autres habitants, essentiellement des paysans qui auraient pu s'installer depuis la fin du 11^{ème} ou du 12^{ème} siècle, lors de la « reconquête agricole » du territoire après l'épisode Normand, sur ce qui allait devenir les « parcs » ? On a peine à imaginer qu'un aussi vaste espace ait pu ne pas être occupé avant la volonté de Jean 1^{er} de le récupérer. Et ces « expulsés » furent-ils à la base de la création des villages périphériques des Parcs, tels ceux de Penvins, Banastère, pour ne citer qu'eux ?

Aménageant autour de son « *tant biau castel* » une zone de cultures et d'aménagements divers, jardins, basse-cour, pigeonnier, place d'armes, le duc Jean ordonna la division de son domaine sylvestre en quatre parcs dûment enclos de murs. Vit-il lui-même la fin de cette entreprise ? Rien n'est moins sûr. Ces murs, totalisant un tracé d'une quarantaine de kilomètres, mesuraient, à en juger par les parties à peu près intactes, 2,50 m de hauteur sur 60 centimètres d'épaisseur. L'ensemble était surmonté de plaques de micasciste pour les protéger des infiltrations et jalonné très régulièrement de moellons isolés de quartzite blanc. Tout ceci représentait de 60 000 à 80 000 mètres cubes de pierres, puisés en diverses carrières, notamment au Bois de la Cour-Penvins. Le tout cernait un espace boisé (ensemble des quatre parcs) de près de 4000 hectares, soit 40% de la superficie de la presqu'île (10 000 hectares). Le Grand Parc suffisait pour la chasse avec une surface d'environ 2800 hectares.

« Lors de la fouille dans l'enceinte du château, nous avons découvert des ossements de chevreuil, de cerf, de sanglier, de lièvre et de daim qui nous ont permis de faire le lien entre le parc de chasse et le château ».

Karine Vincent

Les maîtres d'œuvre de Jean 1^{er} utilisèrent à merveille le terrain. Ils n'hésitèrent pas à franchir par leurs murailles les bas-fonds marécageux lorsque le sous-sol présentait toutes garanties, ainsi entre Penvins et Landrezac où « ar chochir » (la chaussée) du mur ruiné sert encore de gué. Par contre, du côté de l'étier de Caden, il semble que l'on se soit contenté de digues protégées de l'érosion par des pierres superficielles entre Kervahuet (Le Tour du Parc) et le Pont-Neuf, Kerdré et le Mar, et le Bourdoux et Quibéran. L'écoulement des eaux douces étant assuré, sous cette dernière, par le curieux ouvrage dit improprement « pont romain ».

Côté golfe du Morbihan, entre Kerbodec et Lasné, les redoutables vasières permirent l'économie de quelques cinq kilomètres d'enclos, tandis que du côté Mor Braz, en fonction des éléments naturels, marais, dunes, roches, la construction du mur fut réalisée ou non, en tenant compte aussi de la présence des espaces cultivés qu'il fallait protéger de l'appétit des animaux enfermés dans les parcs. Le plus petit de ceux-ci, celui de Cliscouët près des Sodrieux, n'excède pas 30 hectares. Le gibier, en réserve, y était nourri, puis lâché dans les autres parcs où les chasses répétées durent assez vite exterminer les loups et raréfier les cervidés.

A proximité se trouvaient divers étangs servant de réserves à poissons.

Ces murs devaient être bien solides, et ont-ils sans problème résisté, à peine construits, au tremblement de terre de 1286 qui frappa le vannetais tel que ce témoignage l'indique :

« La Chronique de Saint-Brieuc nous dit qu'en 1286 la terre trembla dans toute la Bretagne, pendant quarante jours, et plusieurs fois par jour, surtout à Vannes, où le tremblement fut continu, causa de grands dommages et renversa de nombreux édifices ; après la mort du duc Jean I (8 octobre 1286),

le tremblement se fit sentir encore près d'un an, particulièrement à Vannes, mais avec des intervalles ».

On peut se poser la question du pourquoi du tracé de ces murs à tel endroit et non ailleurs. Soit les ducs ont cerné de murs ce qui restait de la forêt utile, d'un peu de landes et d'espaces défrichés, soit ils ont créé dans le massif forestier des coupures afin de les construire. La première hypothèse semble la plus crédible, ceci rejoindrait une autre qui indiquerait qu'un assez important défrichement avait déjà eu lieu vers St Gildas (présence de l'abbaye), également vers Arzon (domaine de l'abbaye de St Sauveur) avec d'anciennes terres cultivées et sans doute aussi vers le sud, entre Suscinio et Penvins, secteur que les ducs mirent hors les parcs pour en faire un vaste espace utile, agricole, d'élevage et de production de sel.

Une autre réflexion, au travers de l'observation de la présence des « portes » à tel endroit, ou à tel autre, est de savoir le genre de contrôle que le pouvoir ducal pouvait exercer sur l'ensemble de la presqu'île, qu'il fût militaire ou économique. Le positionnement des divers murs des parcs fait que, pour aller vers, ou venir de la partie ouest de la presqu'île de Rhuys, il fallait passer par les portes du parc bien gardées, être contrôlé par les archers des ducs, et sans doute régler péage ou autres taxes.

Les distances pour traverser ces espaces boisés clos sont longues, de Penvins à St Armel, c'est près de huit kilomètres ; du Tour du Parc à Kergorange, point ultime des parcs vers l'ouest, ce sont dix kilomètres à parcourir.

Venant de Nantes, de Surzur, donc de l'Est, il fallait une fois franchie l'une des portes de Penhoët ou Quiberan, très proches l'une de l'autre, ou à l'Est, celle de Caden, pénétrer dans le vaste massif forestier particulièrement dense et sans habitations situé entre les murs Est et Ouest du grand parc, puis utiliser le vieux chemin qui allait de Caden ou Quiberan vers Boisdanic ou Kerguet, puis traverser ce « désert de Rhuys » qui, du sud au nord va de Penvins à St Colombier, actuellement encore avec si peu de hameaux et aucun village.

La principale porte, celle dite de Penhoët, devait se situer vers St Armel puisque par une charte du 8 mars 1367, le duc Jean IV mentionnant les droits des religieux de St Gildas de Rhuys écrit en ces termes : « ...sur le passage *Questenen (Montsarrac)*, par où l'on va de Rhuys à Vannes », c'est l'antique chemin de Rhuys.

Une fois franchi le détroit maritime de Montsarrac et arrivé au Passage à St Armel, le chemin de Rhuys, allant vers St Colombier, franchissait les « Murs » au niveau de la porte Penhouet (Porh-Penhoet = manoir à l'entrée du bois), à proximité de la Motte-Rivault. De là, il allait vers Bois-Danic, carrefour important des chemins de Rhuys dont l'un partant (ou venant de...) vers l'Est, franchissait les « Murs » au niveau de la porte de Caden et allait vers Surzur.

L'autre chemin, faisant un bel arrondi en passant un peu au sud de Sarzeau, allait vers Arzon en passant près du Riellec, au nord de Kerdouin et Botpenal, il longeait le Net, puis le tumulus de Tumiatic et s'arrêtait à Kerners.

Le long de cet axe se situent de très nombreux villages ou hameaux de Sarzeau, soit déjà existants, ou juste créés ; Kerblaye, Kernavelo, Kerguet, Keraïc, Calzac, Kerbisquer, Kerjolis, Kergorange, Kergroës, Kerstéphanie, La Villeneuve, tous situés à moins d'une centaine de mètres du « Grand Chemin ». L'abbé Lozerec qui a étudié de près cet itinéraire prend prétexte des noms de Bas et Haut Bois-Danic, Bas et Haut Calzac, Bas et Haut Bohat, pour y voir ce chemin passer entre ces lieux dits et les séparant de part en part.

Et quel accès y avait-il pour rejoindre les espaces agricoles situés au Sud des parcs, entre Penvins et Suscinio et donnant directement sur le littoral ? Ces terres enclavées ne bénéficiaient, à priori, que d'une seule porte, celle de Penvins, qui donnait dans le grand parc. Ainsi pour aller de Penvins

à Vannes et en revenir, un grand jour de marche, il fallait traverser la forêt de Rhuys dans sa plus grande longueur, jusqu'à St Colombier, soit plusieurs kilomètres à parcourir à pieds au milieu de gibiers en tout genre, présents de jour et de nuit.

De leur côté, Arzon et St Gildas étaient de fait enfermés du reste de la région vannetaise (sauf par la navigation) par ces murs qui ne se franchissaient qu'en de rares endroits.

Diverses portes sont encore bien visibles; au sud, il y a celle de Penvins (Porh Gwellouz = porte du guetteur) et, proche de Sarzeau, la porte de Kerguet qui de Sarzeau, donnait accès au château de Suscinio.

C'est peu comme souvenirs du passé, bien que d'autres portes de tailles diverses devaient exister entre les parcs, pour aller ou venir d'Arzon et de St Gildas et d'autres lieux habités de Rhuys.

Proche de Suscinio, château et parc, se trouvaient des résidences secondaires, propriétés ou non des ducs, tels les manoirs de Bernon et Banastère (Benetier), là où les ducs séjournèrent fréquemment. Seul Banastère étant limitrophe des parcs, devait avoir une porte, contrairement à Bernon, plus éloigné.

Les autres villages et hameaux de la presqu'île étaient reliés de diverses façons à ce chemin médiéval principal qui devait sans doute reprendre un tracé déjà existant, romain ou peut être de plus ancienne date.

Lorsque le duc d'Aiguillon vers 1760 entreprit la construction des grands chemins, il ne reprit pas entièrement ce tracé, voulant éviter ces villages et permettre à la « troupe » d'aller plus vite d'un point à un autre de la presqu'île au départ de Vannes.

Au cours des siècles qui suivirent leur construction, les murs connurent une lente dégradation qui persiste jusqu'à maintenant. Des parties entières ont disparu par les actions des intempéries autant que par le pillage de pierres récupérées pour la construction des maisons qui s'y sont adossées ou pour empierrer quelques chemins, ou par cause des brèches faites pour un meilleur accès aux champs.

Quant aux jardins du château, certainement situés hors de celui-ci ; sans doute vers Kermoisan ou vers le pigeonier ; nous n'avons nulle trace, bien que les archives nous informent du fait qu'Isabeau d'Ecosse y avait fait creuser des canaux.

La carte de 1666

C'est à partir d'une carte de 1666 montrant les contours des murs des parcs de Suscinio que les problématiques de la cartographie d'avant le 19^{ème} siècle réapparaissent, car sur celle-ci, en prenant l'hypothèse que ces murs cernaient bien toute l'actuelle commune du Tour du Parc, y compris Pen Cadénic, on remarque que ce nom n'y apparaît pas. D'où un questionnement légitime sur cet « oubli », si oubli il y a, car ce village existait bien à la date de 1666. Ou, c'est qu'étant « hors les murs », le cartographe de l'époque ne l'a tout simplement pas mentionné. Ceci n'est-il pas simplement le témoignage de ce qu'était la cartographie de l'époque, quelque chose de fort approximatif quant aux contours d'un territoire et de ce qu'on y mettait comme toponymie.

Quant est-il donc de cette carte de 1666 sensée définir précisément le contour des « murs des parcs » de Suscinio. Datée de la fin du 17^{ème} siècle ; est-elle la reproduction, ou non, d'une autre, plus ancienne, est-elle une création théorique du cabinet royal de géographie, faite à Versailles en 1666, ou est-elle issue d'un relevé fait sur place, par un cartographe qui aurait parcouru à pieds ou à cheval les 40 kms des murs pour en finalité reproduire ce qu'il vit ou/et, a-t-il inclus, dans le domaine royal, inaliénable, des espaces qui ne l'étaient pas, afin de l'agrandir un peu, ou l'a-t-il faite, que par ouïe dire ?

La réalisation de cette carte est consécutive à la « *Grande Réformation* » de 1664, par laquelle Colbert, révisa totalement les afféagements consentis, depuis quelques siècles parfois, à des particuliers ou à des abbayes, au sujet des forêts royales, dont celle de Rhuys. On peut difficilement admettre qu'il n'y ait pas un rapport technique ou même politique entre cette « réformation » et la création de cette carte de 1666.

Pencadeuc oublié.

L'étrangeté de cette carte « louis quatorzième » est entre autre, qu'elle ne mentionne pas le nom de « Pencadeuc », dont l'existence est attestée par le Rentier de Rhuys dès 1510 et selon ce texte, même avant, tandis qu'elle mentionne la présence de hameaux tels Penvins (Pennevince), Landrezac, St Armel, Poulhors, Kerhouet...situés en limite extérieure des parcs. Pourquoi donc cette omission pour Cadenic ? Soit ce village de « Pencadeuc » est loin hors les murs, soit il n'existe plus, ou est-ce un oubli de l'auteur ?

Mais lorsqu'on voit la précision des autres noms inscrits sur la carte, on doute qu'il en soit ainsi, ce qui incite aussi à penser que cette carte est sans doute le résultat d'un relevé en direct, bien que la toponymie inscrite à l'intérieur des « murs », laisse aussi interrogatif quant à ce qu'elle indique et au graphisme utilisé. Rouvran apparait comme le « grand nom » de l'actuelle commune du Tour du Parc, ailleurs on lit « Livino » et le « grand Livino », comme La Motte Rivault, Le Pallais, simples lieux-dits ou fermes, d'un graphisme aussi important que celui signalant Penvins, Banastère, St Colombier qui sont des villages ou des hameaux. On y voit aussi deux « Poulhors », deux fois « La Motte Montigny » situées aux deux extrémités du parc, et des noms d'espaces agricoles...Vertin, la Cour, Hayo, La Motte, Penhoët, bois de la Salle, Kerboulicau, Talhouarn... ainsi que St Pabu, le légendaire site de l'un des premiers ermitages de Rhuys et à proximité « ...des moines de la Trinité ». Ainsi que des noms actuellement disparus ou mal situés. Peu de marais salants y sont signalés.

Le réseau des chemins est assez bien marqué, de nombreuses routes actuelles ont repris leur tracé que ce soit au départ de Penvins ou au Tour du Parc, ailleurs on retrouvera nombre des actuels chemins ruraux. Les espaces boisés semblent peu nombreux, avec les mots « bois » répartis de ci de là et celui de « La Forest » à proximité du Pallais.

Tous ces noms, par leur présence, indiquent une forte pénétration du monde agricole, une déforestation quasi totale de l'espace, ainsi que la présence d'une assez importante population dans les parcs, alors que le duc, en faisant construire les murs (fin 13^{ème} siècle), n'ayant pas souhaité y voir y subsister des villages, des hameaux ou autres bâtiments, avait rejeté en limite extérieure des parcs tout ce qui pouvait y vivre à l'intérieur. La légende (ou non) de l'expulsion des moines de St Pabu en Penvins l'attesterait amplement. Ceci se remarque dans la partie Est de la presqu'île, à Penvins, Landrezac, Banastère, hameaux tous situés hors les murs, comme le sont également de nombreux marais-salants. Peut-on imaginer que ce qui était imposé à Penvins ou ailleurs, ne l'ait pas été ailleurs, et pour Pen Cadenic en ce qui concerne cette partie de la presqu'île ?

Ceci renvoie à une autre question ; vers la fin du 13^{ème} siècle, époque de l'édification des « murs », où habitait la population du secteur de l'actuel Tour du Parc ? Dans les parcs, sans doute pas, alors où ?

A Caden, comme un document de 1427 le laisserait supposer, peut-être, mais cela date de près de 150 ans après la construction des « Murs », et faute de documents rien n'empêche également de penser que Cadenic existait déjà, comme étant le « portus », qu'il devait être depuis très longtemps (époque Vénète ou gallo-romaine).

À l'époque de la rédaction du Rentier en 1510, Pencadeuc est cité comme le « villaige » de la frairie, même s'il apparait aussi qu'une petite partie de la population locale vivait à l'intérieur des « murs ». Comment ce « *villaige* » indiqué par le Rentier en 1510, qui y situe aussi nombre de terres travaillées, ainsi que la présence d'un port nommé le « Port-Neuf », a-t-il pu être ignoré des géographes du roi en 1666 ?

L'absence de ce nom sur la carte « louis quatorzième », à la toponymie très précise, pose la question du « pourquoi » de ce manquement ; simple oubli, ignorance de son existence car de trop petite importance, absence de ce hameau en 1666, présence trop lointaine du « mur » ?

Trente ans avant la création de cette carte colbertienne, un écrit de 1636 de Dubuisson- Aubenay dit ceci : « *il appert que l'ancienne enceinte devait partir du village actuel de St Colombier pour aller jusqu'au fond de l'étang ou étier de Caden et gagner le Port dit de Pen Koët (passage de la tête du bois), de là remontant vers Suscinio* ».

Ce conditionnel énoncé atteste-t-il que déjà en 1636, on avait perdu la connaissance d'une partie de l'emplacement exact du tracé de l'enceinte parce que quatre siècles après sa construction, de larges parties « mur » n'existaient plus ?

Les abords du château de Suscinio, marais et fontaine.

L'environnement du château ne laissa jamais indifférent ses propriétaires comme ceux, qui plus récemment, en eurent sa gestion.

C'est au début du 20^{ème} siècle, même si on est encore loin des préoccupations environnementales et architecturales actuelles, que des protections du site se firent jour, comme ces documents suivants nous en informent, bien longtemps après celle de Mérimée qui classa en 1840 Suscinio, monument historique.

« La Chambre a émis un avis favorable à rétablissement de la zone de protection autour du château dans les conditions indiquées par le rapport de M. l'Architecte des Monuments historiques du Morbihan, cette zone étant limitée d'après les indications portées au plan annexe au dossier ».

Ouest-Eclair 20 juillet 1933

Défense d'afficher autour du château de Suscinio.

« M. le Préfet du Morbihan, prenant en considération le projet de la section permanente de la commission des sites et monuments naturels ayant pour objet la création d'une zone d'interdiction de l'affichage autour du château de Suscinio, a pris cet arrêté :

Article 1^{er} ; L'affichage sous toutes ses formes est formellement interdit à Sarzeau, autour du château de Suscinio, dans les limites ci-après : à l'ouest et au sud, par un arc de cercle englobant des terrains appartenant à M. Dumoulin de Paillart (prairies, champs et douves) ; au nord, par les parcelles, 48, 49, 50, 51, 52, 53 plus un petit ruisseau ; à l'Est, par le même ruisseau.

Art. 2. Il devra être procédé à la suppression des affiches pouvant exister dans cette zone, pour le 1^{er} novembre 1938, délai de rigueur ».

Ouest-Eclair 30 mai 1938

Suscinio, entouré de marais salants alimentés à l'eau de mer ou d'étangs aux eaux parfois saumâtres, n'a pas de source d'eau douce.

Pour la faire venir, l'épouse du duc François 1^{er}, Isabeau d'Ecosse qui vécut à Suscinio de 1450 à 1487, fit capter l'eau douce des terrains situés largement en hauteur du château, vers le village du Boderin. La fontaine de la Duchesse avait pour but de récupérer toutes les eaux du voisinage et de les faire parvenir au château par un conduit.

La fontaine, en forme de croix d'une longueur de douze mètres, deux de large et quatre de haut, captait les eaux environnantes et par un conduit situé à droite à son intérieur, l'acheminait vers Suscinio

Cette canalisation formée de poteries vernissées et imperméables allait vers le château. Les âges ayant abimé le conduit, ce sont dans les années 1960, des pensionnaires de l'établissement du Moulin Vert de Suscinio, qui le restaurèrent.

La réputation de la fontaine d'être toujours intarissable, était telle, qu'en 1949, les puits de Penvins étant pratiquement asséchés, les habitants de ce bourg y venaient prendre l'eau.

Et qu'en ont dit ses illustres visiteurs ?

De la visite royale de Charles X en 1570, pas de témoignage écrit direct...

Dubuisson-Aubenay visite la presqu'île en 1636 et se rend à Suscinio ;

« Le chasteau est bien clos de fossés bien pleins d'eau, les murailles de bonnes pierres, 3 ou 4 grosses tours, mais en mauvaise réparation de couverture, corps de logis entre deux, belles salles aultes à bal, chapelle où sont les armes des Chateaubriant, comme aussy contre les murailles du dedans ; court spacieuse, retranchement en double muraille du costé d'occident. Il a un gouvernement absolu par toute la terre de Ruy, qui vaut 2 à 3 mille livres par an, et se peut vendre environ 12 mille escus ». ».

Le château possède encore ses parcs clos de murs réparés sans doute pour la dernière fois en 1613. A cette époque les revenus du château sont estimés à 15 000 livres de rente, le gouverneur de Boisoran l'a reçu pour engagement pour la somme de 60 000 écus, il a autorité sur toute la communauté de Rhuys dont les paysans font et payent pour leurs terres de grands devoirs fonciers et seigneuriaux.

En 1684, le 3 janvier ; *«le château de Succinio composé de deux corps de bâtiments très anciens est en indigence de réparations immenses et même absolument en ruines l'un sur la face d'entrée l'autre au fond de la cour avec leurs tours, guérites et fortifications en ruine, des vestiges de deux autres bâtiments à droite et à gauche de la cour, le tout cerné d'un large fossé aquatique ferme autres fois de ponts levis dont partie est comblée contenant sous fonds trois journaux et demie ».*

En 1688, le 26 octobre ; un écrit précise : *« tous les ponts du château de Succinio sont tous pourris ou rompus estant impossible d'y pouvoir passer aucuns carosses ny chartier ny mesme presque les chevaux et nottamment le pont levis que lon ne peut lever estant entièrement poury et brizé de sorte quil est important de les faire promptement reparer ».* Tous les ponts seront refaits cette année et démolis ensuite.

En 1788, le serviteur de la duchesse de Chatillon accompagne le receveur du domaine, Brénugat de Kerveno. Le constat est précis : *« si en 1710, lors de l'acquisition de Madame la princesse de Conti il était en mauvais état, vous devez juger de celui où je l'ai trouvé ; c'était la maison de plaisance des ducs de Bretagne, les murs ont dix pieds d'épaisseur, il y a cinq tours et beaucoup de toits le tout en ardoise : il n'y a ni fenêtrés ni portes. Il y a des pièces où il n'y a point de plancher ; d'autres où il n'y a des poutres qu'au premier ».*

Prosper Mérimée visita le château en septembre 1835. Ce qui lui valut d'avoir été classé et sauvé suite à son rapport rédigé en 1836 sous le titre : *« Notes d'un voyage dans l'ouest de la France ».*

En 1840 à l'instigation de Viollet-Le-Duc, des décrets de classement sont pris mentionnant :

« Suscinio et les églises de St Gildas de Rhuys et de Ploërmel ».

Une restauration envisagée à l'époque, d'un coût de 40 millions or, a été abandonnée, car un peu trop cher.

C'est de mai à juillet 1847 que Flaubert accompagné de Maxime Du Camp effectue son voyage en Bretagne.

« De Vannes à Sarzeau, deux heures et demie d'un chemin sans intérêt et franchi dans une cahotante carriole, nous arrivâmes à Sarzeau qui est une bourgade comme toutes les bourgades possibles. A une demi-lieue environ s'élève le château de Suscinio, nous nous y rendîmes par un large sentier qui passe parfois sous les hêtres charmants, dont les grappes brillent et s'agitent au-dessus de nos têtes.

Seule dans la campagne, en vue de la mer qui bat sa grève, à quelques distances, le vieux manoir a conservé ses tours percées de meurtrières, sa courtine éventrée d'une baie ogivale, et ses douves où frémissent les hautes herbes. Les deux tours qui défendaient l'entrée principale sont encore debout, écaillés par le temps et couperosées par les lichens. Elles se couronnent d'un diadème de machicoulis, exhaussés sur un parapet dont les modillons rappellent le style rapporté des croisades. Derrière leur sommet lézardé, apparaissent les vastes triangles de trois grands pignons dont la toiture s'est écroulée, et qui semblent de loin, avec les étroits tuyaux de cheminée qui les prolongent, comme la construction fantastique d'une architecture oubliée. Sous le ciel bleu et le soleil ardent, cette ruine isolée dans les champs a une tournure orientale et superbe...

Nous entrâmes. L'herbe pousse partout. Les chambres s'encombrent de débris ; les plafonds, les escaliers ont disparu ; les bâtiments ont encore une forme extérieure ; ils sont debout ; mais vides comme un os dont a sucé la moelle. Dans la tour qui protégeait le côté gauche du pont-levis, nous avisâmes à vingt pieds au-dessus du sol une salle qui paraissait presque complète. Nul escalier n'y conduisait ; tant bien que mal, je grimpai parmi les pierres, entrant mes pieds dans les fentes du mur, et m'accrochant aux touffes des plantes sauvages, j'arrivai ainsi à l'ancienne chapelle. Un sépulcriste baille dans un coin. La voûte s'appuie sur les nervures d'une ogive élégante. Un bénitier brisé rebondit sur un pilier, en face de l'autel, et une belle fenêtre dont l'arcade trilobée repose sur de fines colonnettes laisse pénétrer à plein flots la chaleur et la lumière.

Sans doute, jadis, elle avait de beaux vitraux de couleur qui s'encadraient dans des baguettes de plomb, et répandait leur jour sensuel et douteux sur les hauts barons et les nobles dames agenouillées.

Quand nous eûmes visité les appartements détruits, parcouru le chemin de ronde qui longeait les remparts et lentement admiré le paysage qui commence à l'horizon de la mer, remonte sur la grève, ondule à travers les champs de blé, ondoie sous les arbres de Sarzeau, brille sur le golfe du Morbihan taché de ses îles, et s'arrête enfin aux côtes bleuâtres de Vannes et d'Arradon, nous allâmes nous asseoir dans la cour, à l'ombre d'un pan de muraille écroulé.

Pendant que nous examinions la demeure, un troupeau avait pénétré sous la voûte de la grande porte et venait d'entrer dans la cour. Les brebis se mirent à brouter l'herbe verte et courte sans s'inquiéter de nous tandis que les taureaux levant la tête, nous regardaient curieusement avec leurs gros yeux mélancoliques et doux. Ils marchèrent lentement de notre côté, s'arrêtèrent, firent encore quelques pas, et bientôt ils nous entourèrent en nous flairant avec crainte, leur instinct leur dit, sans doute, que nous étions des amis, car ils léchèrent de leur langue râpeuse nos souliers enduits de graisse, et puis, ils se répandirent autour de nous en paissant paisiblement. Deux ou trois chèvres noires et barbues, méprisant les moutons et les taureaux, avaient hardiment escaladé les murailles, et suspendues à quelques pierres croulantes, arrachaient à belles dents les plantes parasites échevelées sur la ruine.

Nous quittâmes enfin ce lieu triste et calme, qui étalait ses contrastes entre ses tours démantelées et animaux tranquilles, et nous regagnâmes notre gîte à travers champs, franchissant les haies, sautant les fossés et passant dans les prés dont les grandes herbes fouettaient nos guêtres».

En 1864, J.M. Le Devellec, ancien receveur du domaine de Rhuys écrit : *« C'est surtout en belle saison que l'on voit de nombreux touristes admirer ces ruines majestueuses et pittoresques se détachant admirablement de la grève sablonneuse, et qui témoignent encore de la magnificence féodale ».*

En 1869, Charles Bourgoïn dit ceci du château : « *L'antique château est encore par sa masse inébranlable, ses hautes et sévères murailles et les souvenirs qui s'y rattachent l'ornement de la presqu'île de Rhuys et l'une des ruines les plus belles de la Bretagne* ».

Maupassant est venu aussi en septembre 1879 sur ce « *boulevard de la féodalité* » ; il fit à pied le chemin de Vannes à Rhuys, et longea le golfe du Morbihan « *prit à travers une lande illimitée, entrecoupée de fossés pleins d'eau, sans une maison, sans un arbre, sans un être, toute peuplée d'ajoncs qui frémissaient et sifflaient sous un vent furieux, emportant à travers le ciel des nuages déchiquetés qui semblaient gémir....*» pour aboutir à « *cette lande déserte, nue et marécageuse, allant se perdre dans l'océan dont la ligne grise, éclairée parfois par des lueurs d'écume, s'allongeait là-bas au-dessus de l'horizon. Et au milieu de cette étendue sauvage, une haute ruine s'élevait, un château carré, flanqué de tours, debout là tout seul entre ces deux déserts : la lande où siffle l'ajonc, la mer où mugit la vague.*

J'entrai dans la vaste cour solitaire...je parvins au sommet d'une tour, d'où je regardai la Bretagne. En face de moi, derrière un morceau de plaine, inculte, l'océan sale et grondant sous un ciel noir : puis, partout, l'uniforme plaine presque inculte ! Là-bas, à droite, la mer du Morbihan avec ses rives déchirées, et, plus loin, à peine visible, une tache blanche illuminée, Vannes, qu'éclairait un rayon de soleil, glissé on ne sait comment entre deux nuages. Puis encore, très loin, un camp démesuré, Quiberon. Et tout cela, triste, mélancolique, navrant. Le vent pleurait en parcourant ces espaces mornes ; j'étais bien dans le vieux pays hanté ; et, dans ces murs, dans ces ajoncs ras et sifflants, dans ces fossés où l'eau croupit, je sentais rôder des légendes ».

En 1884, Joseph Rousse, poète décrivit ainsi Suscinio :

*« La campagne est déserte, et l'antique château
S'élève seul au bord des dunes,
Avec ses hautes tours qui bravent le marteau
Et ses murs que le temps a vêtus d'un manteau
De lichens et de mousses brunes.
Point de garde à l'entrée. Il n'a pour habitants
Que la corneille et les reptiles.
Dans sa cour, si bruyante autrefois, je n'entends
Que l'assaut de la mer et la plainte des vents
Sifflant parmi les joncs stériles ».*

Charles Le Goffic écrivait à Marie Le Franc en janvier 1928 :

« Suscinio, le nom inattendu que voilà et qui sonne comme un défi, un paradoxe dans ce désert de landes, de sable et d'eau, l'un des plus mélancoliques de la Bretagne. On a peine à croire que les carolles, les passes d'armes, les prouesses galantes des chevaliers et des ménestrels aient pu se déployer dans un cadre aussi sévère. Suscinio au bord de ses salines verdies, achève de se démanteler, de crouler pierre à pierre ; il n'est plus qu'une roche comme les autres, un peu plus chaotique, hantée de fresaies et des corneilles marines ».

Elisa Morin 1803-1885

*« Mais il a fui, le temps de la chevalerie
Et du manoir désert, le front s'est incliné
La douve, où l'eau dormait lentement, s'est tarie
De gramen le donjon un jour s'est couronné
Aux fentes des parois le lierre a pri racine
Sur les créneaux la ronce a posé son feston
Et le violier jaune ami de la ruine s'est implanté sur le fronton*

*Les brèches sont partout, la tourelle s'écroule
Au pied du bastion dort le mâchicoulis
La toiture n'est plus, la porte qui s'éboule
Va remplacer le pont-levis »*

Et bien avant, fut écrit à la fin 14^{ème} siècle, début du 15^{ème}, le roman de « Ponthus et Sidoine » dont l'action se passe en partie à Suscinio.

Ce sont les aventures de Ponthus, fils du roi de Galice et de ses amours contrariés avec Sidoine, fille du roi de Bretagne⁹. Ce dernier qui réside à Vannes, vient parfois à Suscinio, c'est le même mode de vie de celui des ducs Jean IV et Jean V.

Suscinio apparaît trois fois dans ce roman, la première lorsque le jeune Ponthus, enfant, fuit son pays devant l'invasion des Sarrasins.

« La fortune, qui est tout à fait prodigieuse, les amena vers les pays d'Armorique. Il s'agit de la Petite Bretagne. Le vent et la tempête furent si violents qu'ils les poussèrent du côté de Suciniuo, près de la forêt où se trouvait une abbaye ; il y avait là un îlot rocheux ; la voile était abattue et le mât brisé. Le bateau éperonna un rocher. Mais dieu le sauva, car le mât tomba entre deux rochers Utilisant le mât comme passerelle, les enfants purent gagner le rocher le plus élevé et se mettre à l'abri...

En ce temps-là régnait en Bretagne le roi Huguel, homme de bien et loyal.

Par aventure, Herlant, le sénéchal de Bretagne, chevalier excellent et loyal, gouverneur de Bretagne, chassait ce jour-là dans la forêt de Sucinio ; comme par hasard, un cerf vint jusqu'à la mer devant le rocher où se trouvaient les enfants ».

Ce roman de chevalerie connut un grand succès aux 15^{ème} et 16^{ème} siècles, de nombreuses éditions en furent faites ainsi que des traductions. En Allemagne, vingt-deux éditions ont été recensées entre 1483 et 1792.

Il est aussi le témoignage littéraire des étroites relations entretenues entre les ducs de Bretagne et ceux de Medina-Sidonia qui, par un traité élaboré en 1478, permit aux bretons de commercer et de s'installer en Galice

De quoi, et comment vivait-on en 1510 dans ces paysages... selon que l'on soit duc ou paysan...

Réponse simple, de pas grand-chose et mal, dans une précarité permanente pour les uns si on est paysan, dans un certain luxe et l'opulence pour les autres, si on est duc de Bretagne.

Seule une aristocratie paysanne (les coqs de villages) vit, parfois, assez correctement, travaille suffisamment de terres (avec l'aide de paysans pauvres, journaliers) pour payer les taxes et posséder du bétail, tel Jehan Sampson.

« Jehan Sampson et sa fame sont demourans avecques elx ung leur filz maryé et ung aultre fils de ouyt et ung aultre de cinq ans, poyent de taille au sire Val six livres par an, tiennent dixouict journalx de terre labourable ou environ, un pré portant quatre cherrectes de foin, ont deulx chevalx, ung couple de beuffs et autre bestial jucques au nombre de traез bestes, deux portz gras et sont bestes a laine toutes mortz et contribua au derrain terme du fouage trante cinq soulz et ont belle aparancze de mesnage et ustensille et est la tenue tres bien logée et anciennement en ce que il tient de terre y avoit deux tenues ».

Mais la majorité du monde paysan ne fait que survivre et meurt en cas de disette, famine, épidémie et guerres.

⁹ Petit rappel littéraire des étroites relations qu'entretenait le duc de Bretagne avec la Galice.

Telles est la « richesse », ci-dessous évoquée dans ce texte, de ce que possède un de ces paysans moyennement pauvres.

« une coueste de pleumes, ung balin et deux linceuls tieulx que prisés 12 sous 6 deniers, une père de feres de cherue et une cherue prisés ensemble 6 sous, une cougnée et une fausigle 3 sous 6 deniers, un fueux de pipe effonsée d'un bout prisée 20 deniers, une huge garnie de cleff et claveure 12 sous 6 deniers, ung petit bxcin d'airain plus que demi usé prisé 5 sous, ung petit trépié de fer prisé 20 deniers, une pioche, une pelle faillye, une houe 6 sous 6 deniers, une vache en poil noir à tache blanche et ung veau de laict prisés 45 sous, ung pourceau 10 sous ».

Outre les familles décrites dans le Rentier, n'apparaissent pas les plus « pauvres », ceux qui ne paient aucun impôt, n'ayant rien. Ceux qui vagabondent et les autres, artisans ruinés, journaliers, anciens soldats invalides, malades handicapés, n'ayant pour tout logement, lorsqu'ils en ont un, que la plus simple des mesures (mazière). Ils ne sont pas répertoriés dans ces rentiers qui, rappelons-le, n'avaient d'autre but que le prélèvement des taxes.

On pourrait en comparaison reprendre quelques éléments marquant de la vie des ducs, ceux-là même qui prélevant l'impôt, établirent les Rentiers pour mieux les percevoir.

Que le duc de Bretagne soit à Nantes, à Vannes ou dans un autre de ses châteaux, Pierre Le Baud¹⁰ nous le décrit ainsi lors de réceptions : *« il portait magnifiques aournements de drap d'or et de soye, des plus précieux avecques grands et riches fermaulx, chaisnes et colliers garnis de grosses et riches pierres pécieuses. Et solemnisoit les quatre principales festes de l'an esquelles il tenoit court plainière en royal estat, mesmemement celle de Saint-Michel l'Archange, en recordation de ce que le Vaillant duc de Bretagne à celui jour avoiten bataille vaincu ses ennemis ».*

En mai 1366, Jean IV accueillant sa nouvelle épouse commanda auprès des receveurs des domaines ducaux de : *« 3500 chapons, poles et poucins, 500 oaes (oies), 1000 chevreaux, 80 poers (porcs) vifs et 20 salez, 200 chatriz (moutons), trois milliers de merluz, un millier et demi de congres salez, mil juliennes salées, cinq milliers de oufs (œufs). Et 22 tonels de vin de gascoingne ».*

On comptait à l'époque de Jean II, 90 personnes à son service, et en 1488, pour François II, 665 officiers et serviteurs, ce qui devait poser quelques problèmes de logement lors des séjours à Suscinio, lorsque les ducs venant y chasser, interdisaient à quiconque d'autre de la faire : *« le duc ne pouvait souffrir que les roturiers en ururpassent les droits, il en donna une marque par la commission qu'il adressa le 12 février à Jean Budes et Jean Le Moine pour faire défense à tous les roturiers de l'evesché de Saint Brieuc, sous peine de la prison et de 60 livres d'amende, de chasser aucun gibier, de quelque manière que ce fuds ».* Au début du 14^{ème} siècle, lorsque le duc est à Suscinio, ce sont 120 personnes qui l'accompagnent.

Dom Lobineau (Au sujet de François II en 1460).

La possession d'une ménagerie représentait pour les ducs un signe de grande richesse, Suscinio devait avoir la sienne, puisque lors des fouilles récentes, des ossements d'ours y furent trouvés, animal qui avait disparu des forêts locales depuis fort longtemps. D'autres loisirs animaient la vie du château, la danse, la musique avec les ménestrels, la poésie, les jeux (jeux de paume), les « fous », les tournois, bien différents de ceux que pratiquaient la paysannerie.

¹⁰ Les Montford s'entourèrent de chroniqueurs, Guillaume de Saint-André, Jean de Saint-Paul, Pierre Le Baud, Alain Bouchard, chargés de diffuser l'idéologie officielle du souverain, sur ses origines glorieuses, et ses prétentions territoriales, quitte à ce que leurs écrits soient parfois éloignés de la vérité historique.

Maisons, métiers, familles, impôts de la frairie de Penvins... à l'époque du Rentier de 1515.

En prenant pour exemple d'étude, dans le Rentier de Rhuys, la frairie de Penvins qui englobait aussi, outre le secteur de Penvins et la Grée-Penvins, ce qu'est aujourd'hui la commune du Tour du Parc, qu'observe-t-on ?

L'étude des seuls secteurs de Penvins et de la Grée-Penvins montre un habitat regroupé dans ces deux hameaux, La Grée Penvins étant peu peuplé par rapport à Penvins, dans lequel village, la plupart des maisons s'adossaient sur leur versant nord au mur des Parcs, mais sans le franchir, exception de deux ou trois jardins le faisant.

Les maisons présentent, comme le cadastre de 1828 le décrit, leur façade au sud, avec une petite cour et le jardin en arrière. Fréquemment un vignoble est lié à la maison, le tout, maison, jardin, cour, et parfois vigne, couvre une superficie inscrite au Rentier d'environ 0,5 Journal¹¹.

L'ensemble des terres occupées, maisons, labours, vignes, prés, représente une superficie de 310 journaux, soit environ 150 hectares, situés au sud du mur des parcs, entre le Hayo (à l'Ouest, vers Landrezac), et le Becudo, (à l'Est, face à la mer) avec une poussée vers la Grée Penvins, (au Sud) et une autre vers le secteur des étangs et autour de la chapelle de la pointe.

Les productions telles le seigle, le blé et autres céréales, la vigne, les salines et l'élevage, se rencontrent sur des espaces très dispersés fait de prairies, petites parcelles de 1 à 3 « journal », et à côté, beaucoup d'étendues en eau, roseaux, joncs, marais maritimes et salines. La moyenne d'une tenue souvent inférieure à 6 hectares, est constituée de « terres chaudes », cultures, et de « terres froides », prairies et landes. La durée du bail est de 6 à 9 ans avec obligation de corvée. Il y est peu fait mention de la présence de la forêt pourtant si nécessaire. Sans doute celle que les « murs » délimitaient, servait à tous les usages du quotidien, en toute illégalité ou non.

Dans le « Rentier » il est fait mention de superficies correspondant à « homme à bêcher » ou « homme à faucher », cela correspond à environ un « journal », travail qu'un homme fait en une journée. Ces mesures peuvent également varier quelque peu selon les régions et la nature du travail, bêcher ou faucher.

La population de l'ensemble de la frairie (qui couvrait l'espace allant de Penvins à Pen Cadenic) était assez faible, on relève une cinquantaine de noms de famille dont une vingtaine pour le secteur de Penvins, habitant des tenues.

Peut-on estimer à quelques centaines le nombre d'habitants du total de la frairie ? Sans doute est-ce là un chiffre maximum, 50 familles ne doivent pas générer plus de 200 à 300 personnes. Ce qui donnerait pour le seul secteur de Penvins environ une centaine de personnes.

Les secteurs de Penvins et de La Grée Penvins sont travaillés et habités par vingt-quatre familles, dont les plus importantes sont celle des Pezron qui travaille près de 60 journaux, Le Goussouard, Le Pezcaizre, Le Moign, Patary, Chazellec, Hamon qui sont regroupées en « tenue » ou « tenure » qui, étant des exploitations variant généralement de 10 à 20 hectares, sont les bases de l'impôt. Plusieurs familles actuelles de Penvins portent toujours ces noms anciens.

Les paysans travaillent ces « tenues » ou « tenures », terres qui sont la possession du duc ou autres seigneurs, la terre n'appartient pas ou que rarement aux paysans ; on est encore (en 1510) dans le système du « domaine congéable » qui disparaîtra peu après la date de rédaction du Rentier. Nombre de ces tenues sont travaillées par des ensembles familiaux, ou d'autre façon, qui définissent une vie

¹¹ Un « journal » correspond à un « arpent », soit 100 « perches », soit aussi 48 ares. Ce qui fait qu'un journal représente 4800 m², soit 80 cordes ou 20 sillons (pratiquement un demi-hectare). Un sillon correspond à environ 240 m². Avant 1789, le « journal » de Rhuys valait 80 « cordes ». Une « corde » mesurait 24 « pieds » de long et une « corde carrée » 576 pieds carrés. Deux « journaux » représentent environ 1 hectare. Même si ces mesures variaient de quelque peu à plus important selon les endroits, selon les siècles et selon que l'on parle de vignes, bois ou près et champs cultivés, on peut cependant les accepter comme telles, en Rhuys pour l'époque concernée.

collective forte avec des familles élargies du couple avec enfants, jusqu'à la réunion des parents, frères sœurs, et leurs époux et enfants.

On observe la présence de bon nombre de femmes veuves, parfois remariées, telles Jehanne Even, remariée ; Henriette Le Ray, non remariée ; Jehanne Le Roux qui vit avec ses deux enfants et ne possède qu'un journal de terre ; Raulette Le Moign...

Le secteur de Penvins, verse chaque année, selon le relevé de l'enquêteur de la duchesse Anne, 650 sous, soit environ 32 livres, indépendamment des impôts qu'il faut aussi payer en nature, tel le quart de gerbe pour les laboureurs qui est à déposer dans les « granges ducales ou seigneuriales » et la corvée relevée dans neuf cas, essentiellement pour le transport du bois. Le paiement de la taxe est commun pour la « tenue », à chacun ensuite de payer sa part soit en monnaie soit en nature, ici en presque on a par exemple le « tiersage » qui correspond à un impôt équivalent au tiers de la récolte.

C'est donc un paysage de « bocage » et de « champs ouverts » qui définit Penvins et La Grée Penvins. Et à côté vers Banastère, les salines et partout le vignoble dont aucune « tenue » n'est exempte. Si le « Grand parc » est encore respecté et n'est pas encore trop envahi par la progression des cultures qui au 18^{ème} siècle auront eu raison de la plus grande partie de la forêt, il est de plus en plus sous pression d'une population qui vers le milieu du 16^{ème} siècle connaît une assez forte croissance et a besoin de terres pour se procurer la nourriture.

Il se dit à l'époque que le domaine de Rhuys est l'un des plus riches du duché d'où ce rentier, précis à l'extrême pour définir les redevances dues sur la moindre des parcelles cultivées ou en pré ou même en friche puisqu'on voit même un terrain vague alloué à Allain Tanguy, redevable de 5 sous. Il est à noter également la difficulté de bien faire les équivalences entre les monnaies de l'époque selon les régions. Ainsi, en Bretagne, la duchesse Anne qui devait rembourser de fortes sommes au roi d'Angleterre qui l'avait aidée un temps pendant son combat contre la France, ainsi qu'à des créanciers locaux, dut, en mars 1490 modifier quelque peu la parité entre l'écu, la livre, le sol, le denier et le gros.